c/c 96000425
(cont.)

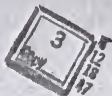
X Collection

INDEX

Page: 1

Barcode Number	Box Number	Total of Volumes	Call Number
LIBRARY OF CONGRESS 0 021 174 628 2	771	107	JN1129.L5–JN1129.S6 no. 24 in oversize box
LIBRARY OF CONGRESS 0 021 174 629 4	772	5	JN1445.A5 (1943–1949) no. 1–5
LIBRARY OF CONGRESS 0 021 174 630 0	773A	85	JN1999.S6–JN2229.A5C7 no. 142–147 in oversize box
LIBRARY OF CONGRESS 0 021 174 631 2	773B	57	JN2229.A5C7–JN2959, Added JN2030.C7

Klare Front gegen den Opportunismus



Preis 3 Kč

Verleger: A. Hadek, Reichenberg
Druck: Runge & Co., Reichenberg

Nach der Beschlagnahme 2. Auflage.

Der 8. Gesamtparteitag

der deutschen nationalsozialistischen Arbeiterpartei

abgehalten vom 27. bis 29. Mai

1932

zu

Tetschen

a./Elbe



Herausgeber und Verleger: Deutsche nationalsozialistische Arbeiterpartei,
Abg. Hans Krebs, Aussig

Der Lebenswille des Sudetendeutschtums

Bericht über die Haupttagung der Sudetendeutschen Partei am 23. u. 24. IV. 1938 in Karlsbad

Das Nationalitätenstatut - eine Lösung des Nationalitätenproblems?

Erster Teil:

Text der am 30. Juni 1938 der Sudetendeutschen Partei vorgelegten Regierungsvorschläge, mit vergleichender Gegenüberstellung der bisher geltenden Rechtsvorschriften.

II. Auflage

Das Nationalitätenstatut - eine Lösung des Nationalitätenproblems?

Zweiter Teil:
Kritik der Regierungsvorschläge

II. Auflage

O P T I O N S

Dr AUJOULAT

La Vie et l'Avenir de

L'UNION FRANÇAISE

SERP

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS RÉPUBLICAINES POPULAIRES

Mouvement Républicain Populaire

Pour	Contre
Une politique de la grandeur française.	Les méthodes politiques d'avant-guerre.
Les réformes de structure.	L'emprise des trusts.
Une politique familiale.	La lutte des classes.
La liberté syndicale.	L'exploitation des femmes et des jeunes travailleurs.
Un retour rapide et organisé des prisonniers et déportés.	Les taudis et la misère.
La Révolution dans la loi.	Les profiteurs du marché noir.

Lisez **“ l'aube ”**

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945

Troisième Secteur (8e, 16e, 17e Arrondissements)

LISTE DU MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE

Henri de MAUDUIT
Jean-Jacques JUGLAS
Jean FREISSINAUD
Claude PERRAULT
François SUZANNE, conseiller sortant
Albert LAGUILLIEZ
Madame Edmond PRADELET
Gaétan LAMBERT

Pierre VOISIN
Pierre BROCHON
Louis BOUTÉ
Madame de CALVEYRAC
Simone MAUNY
Jean LARY
Henri PUZENAT
Robert SEJOURNET

#93

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945

Troisième Secteur (8e, 16e, 17e Arrondissements)

LISTE
DU MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE

Henri de MAUDUIT
Jean-Jacques JUGLAS
Jean FREISSINAUD
Claude PERRAULT
François SUZANNE, conseiller sortant
Albert LAGUILLIEZ
Madame Edmond PRADELET
Gaétan LAMBERT
Pierre VOISIN
Pierre BROCHON
Louis BOUTÉ
Madame de CALVEYRAC
Simone MAUNY
Jean LARY
Henri PUZENAT
Robert SEJOURNET

#94

X-JN 2959

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945

UNION RÉPUBLICAINE NATIONALE ET DÉMOCRATIQUE

(Fédération Républicaine et Groupements Républicains Nationaux)

Louis ROLLIN

Député de Paris. Ancien Ministre.
Officier de la Légion d'Honneur. Croix de Guerre.

François LATOUR

Conseiller municipal élu du XIVe. Ancien Président du Conseil municipal.
Commandeur de la Légion d'Honneur. Croix de Guerre.

Albert BOULANGER
Ancien Commerçant.

Julien TARDIEU
Publiciste.
Ancien Combattant
et Prisonnier de Guerre.

Irène PELLEAU
Directrice d'École
Professionnelle.

Marie-Thérèse MOREAU
Avocat à la Cour.
Légion d'Honneur.

Louis DUMAT
Lieutenant aux Armées.
Croix de Guerre 1945.
Ancien Député du XIVe.

Michel CLÉMENT
Diplômé H. E. C.

Henriette SAURET
Veuve de Déporté
politique.

Docteur DONATO
Officier de la Légion
d'Honneur.
Croix de Guerre.

Louis ROUSSEAU
Avocat à la Cour.

Jacques PERIER
Cadres Syndiqués.

Michel MÉNARD
Docteur en Droit.
Légion d'Honneur.
Croix de Guerre.

Robert CHABRIÉ
Docteur ès Lettres.
Légion d'Honneur.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945

#95

UNION RÉPUBLICAINE NATIONALE ET DÉMOCRATIQUE

(Fédération Républicaine et Groupements Républicains Nationaux)

X-JN 2959

Louis ROLLIN
Député de Paris. Ancien Ministre.
Officier de la Légion d'Honneur. Croix de Guerre.

François LATOUR
Conseiller municipal élu du XIV°. Ancien Président du Conseil municipal.
Commandeur de la Légion d'Honneur. Croix de Guerre.

Albert BOULANGER
Ancien Commerçant.

Julien TARDIEU
Publiciste.
Ancien Combattant
et Prisonnier de Guerre.

Irène PELLEAU
Directrice d'École
Professionnelle.

Marie-Thérèse MOREAU
Avocat à la Cour.
Légion d'Honneur.

Louis DUMAT
Lieutenant aux Armées.
Croix de Guerre 1945.
Ancien Député du XIV°.

Michel CLÉMENT
Diplômé H. E. C.

Henriette SAURET
Veuve de Déporté
politique.

Docteur DONATO
Officier de la Légion
d'Honneur.
Croix de Guerre.

Louis ROUSSEAU
Avocat à la Cour.

Jacques PERIER
Cadres Syndiqués.

Michel MÉNARD
Docteur en Droit.
Légion d'Honneur.
Croix de Guerre.

Robert CHABRIÉ
Docteur ès Lettres.
Légion d'Honneur.

Elections Municipales du 29 Avril 1945 #96

1er Secteur (5e, 13e et 14e Arrondissements)

LISTE D'UNION RÉPUBLICAINE NATIONALE ET DÉMOCRATIQUE

pour le retour à la légalité et aux libertés républicaines

GRANDE RÉUNION

Le Mercredi 25 Avril, à 20 h. 30

A la Maison de la Mutualité (Salle C), 24, rue Saint-Victor (Ve)

Orateurs inscrits :

Louis ROLLIN, Député de Paris, Ancien Ministre

François LATOUR

Julien TARDIEU

On trouvera des cartes dans les permanences : 15, rue de la Gaîté, 58, avenue des Gobelins et chez Capoulade, 63, Boul. Saint-Michel.

Elections Municipales du 29 Avril 1945 #97

1er Secteur (5e, 13e et 14e Arrondissements)

LISTE D'UNION RÉPUBLICAINE NATIONALE ET DÉMOCRATIQUE

pour le retour à la légalité et aux libertés républicaines

GRANDE RÉUNION

Le Mercredi 25 Avril, à 20 h. 30

A la Maison de la Mutualité (Salle C), 24, rue Saint-Victor (Ve)

Orateurs inscrits :

Louis ROLLIN, Député de Paris, Ancien Ministre

François LATOUR

Julien TARDIEU

On trouvera des cartes dans les permanences : 15, rue de la Gaîté, 58, avenue des Gobelins et chez Capoulade, 63, Boul. Saint-Michel.

ELECTIONS MUNICIPALES du 29 AVRIL 1945
2me SECTEUR - (6e - 7e - 15e arrondissements)

LISTE

du Mouvement Républicain Populaire

#98

Jean CAYEUX, (conseiller sortant)
Pierre BEZANÇON
Jean CHUZEVILLE
Arsène COUVREUR
Joseph-François GUENOT
Auguste GUILLAUMIN
Robert de LARMINAT
Mme Suzanne MEYER
Hubert MONMARCHÉ
Mme Cécile NOLLET
Jacques PIERSON
Maurice ROCHUT
Georges ROUSIER
Mme Elisabeth TERRENOIRE

 ÉLECTIONS MUNICIPALES 1945

Liste du **M**ouvement **R**épublicain **P**opulaire

ANDRÉ Max
GANIER Roland
LEFEBVRE Francine
TEITGEN Jean
THENIER Lucien
TURPIN Eugène
CHAPUIS Laure
BONNET Louis
TRÉDAN André
HANSOTTE Simone
MEUNIER Jean
QUETELARD Elisabeth
de ROUGÉ Serge
DEZIROT Paulette
GALET André

X-JN2959 #100

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945 (Secteur des 6e, 7e et 15e Arrondissements)

LISTE D'UNION NATIONALE POUR LES LIBERTÉS RÉPUBLICAINES

FREDERIC-DUPONT
Croix de guerre, Député de Paris, Conseil Municipal de Paris, Avocat à la Cour, Fédération Républicaine.

André WATELET
Avocat à la Cour, Président général du Bureau d'Assistance Judiciaire, Vice-Président de la Fédération Républicaine.

Louis DUTEIL
Médaille militaire, Croix de guerre, employé syndiqué, ancien Vice-Président du Conseil Général de la Seine, Socialiste indépendant.

Paul COIRRE
Conseiller Municipal de Paris, Industriel, Républicain indépendant.

Michel BERTOGNE
Docteur en Droit, Fonctionnaire, Membre du Comité Directeur de l'Alliance Démocratique, Conseiller Municipal de Paris

Victor BUCAILLE
Officier de la Légion d'Honneur, Membre et ancien Syndic du Conseil Municipal de Paris.

Roger RIGAUD
Avocat à la Cour, Ancien Vice-Président du Conseil Municipal de Paris, Alliance Démocratique.

Jean TAVEL
Croix de Guerre, Commerçant Membre du Comité Directeur de la Fédération Républicaine

Mme DELAMARRE
Secrétaire du Bureau de l'Union des Œuvres du 15e, Secrétaire général de l'Union Nationale des Femmes.

Georges DELPECH
Publiciste, Secrétaire général de la Fédération de la Seine du Parti Radical Indépendant

RAYMOND-LAURENT
Officier de la Légion d'Honneur Médaille militaire, Croix de guerre, Membre et ancien Président du Conseil Municipal de Paris, Professeur au Collège des Sciences sociales.

Docteur CRUSSAIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre, ancien membre du Conseil Municipal de Paris, Républicain indépendant.

Maurice LANCRENON
Officier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre, Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, Ingénieur

Gaston de MARCIEU
Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre 1914-1918 et 1939-1940, Docteur en Droit, Membre du Comité Directeur de la Fédération Républicaine.

#101

UNION DE LA RESISTANCE

Liste Démocratique et Républicaine

Elections Municipales du 29 Avril 1945

Alexandre CHEVALIER.
Jean TURPIN DE MOREL.
Maurice LACROIX.
Paul MORAZZANI.
Ct Marcel DELACOURT.
Armand CHOPPICH.
Paul BONNEFOND.
Charles DENIS.
Claire SAUNIER.
Robert GRUMBACH.
Raymond MATTEI.
François PICOD.
Daniel BONNEAU.
Alexandre MOREL.

#102

ELECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945

PARTI REPUBLICAIN SOCIALISTE FRANÇAIS

Jean POYET, président du Syndicat des périodiques municipaux, directeur du « Paris-Municipal » depuis 1924, Croix de Guerre (palme, étoile);

Amiral RICHARD, commandeur de la Légion d'honneur;

Maurice PELLETIER, journaliste, Légion d'honneur, médaille militaire;

Fernand NOREST, directeur du « Réveil de Paris », ancien prisonnier;

Paul FERTE, économiste, croix de guerre;

André GUILLON, représentant de commerce, prisonnier évadé;

Pierre PICHON, président de la Fédération nationale des électriciens de France;

Mme MARQUANT, présidente de l'Action Féministe-Nord;

Mme Yvanne-Claude RAMBOZ, avocate à la Cour;

Robert HENNECHART, journaliste, brigadier aux armées;

Paul DUTARD, industriel, croix de guerre;

Henri LE MARSI, urbaniste chargé de missions officielles;

Lucien BAUGIN, artiste décorateur;

Marcel CAMBIER, membre définitif de la Société des auteurs, professionnel des galas de l'Hôtel de Ville.

ELECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945. — 4e SECTEUR #103

Liste du Mouvement Républicain Populaire

CORVAL Pierre, Journaliste, Cons. Municipal du 18e, sortant
BERTHIER René, Ingénieur, anc. Conseiller Municipal élu, ✻, ✠ 14-18. Anc. prisonnier, père de 5 enfants.
GALLAND Paul, Journaliste. ✻, Croix du Combattant 14-18
LACANAL Marguerite, Fonctionnaire retraitée. (Union Fém. civique et sociale. Mouv. de la Mère au Foyer)
MARTINIE-DUBOUSQUET Jacques, Docteur en médecine.
DUBOCAGE Gaston, Secrétaire Administratif, ✠ 14-18, ✠
DUBOIS Renée, Jardinière d'enfants. Assistance sociale.
WETZEL Robert, Expert comptable (Ass. des Familles du 18e)
GONICHE Marie-Louise, Institutrice publique, en congé.
DELVALLÉ Paul, Cheminot, père de 8 enfants.
BRUNET Louis, Receveur de l'Enregistrement, père de 5 enfants, dont un fusillé.
DAUSSE Marcel, Employé. Ancien Combattant 14-18.
DEVAUX Georges, Ajusteur.
LECOMTE André, Artisan Bijoutier. Combattant 39-40.

#104

MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE

CENTRE NATIONAL : 186, Rue de Rivoli, PARIS-1er — Téléphone : OPÉra 19-55 - 19-56

X-JN 2959

BULLETIN D'ADHESION

X-JN 2959

Je soussigné ....

Adresse ....

Profession ....

déclare vouloir adhérer au « Mouvement Républicain Populaire. »

Le .... *194* ......

Signature

COTISATIONS. — L'appel à l'esprit de solidarité et de sacrifice de leurs adhérents, a seul permis aux Mouvements rassemblant les masses d'assurer, dans l'Indépendance, leurs moyens d'existence.

Dans ce même esprit le Mouvement Républicain Populaire compte que ses membres accompliront spontanément, chacun selon ses possibilités, le geste qu'implique leur adhésion.

Les cotisations doivent être adressées soit au Siège social, 186, Rue de Rivoli, Paris-1er soit au compte chèque postal de Louis BOUR 781-88 Paris.

ELECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945

LISTE DEMOCRATE
D'ACTION CIVIQUE ET SOCIALE

(1er secteur — Ve, XIIIe, XIVe arrondissements

Jean MARIN **(Yves Morvan,** dit), de la Radio de Londres, Indépendant, d'Action démocratique et nationale.

Solange LAMBLIN, Agrégée de l'Université, Membre du Comité de Libération du Ve, du Mouvement Républicain Populaire.

Hubert PRANGEY, Expert-comptable, Maire-adjoint du XIVe, Conseiller municipal, de l'O. C. M.

Maurice DUFOUR, Chauffeur syndiqué, du M. R. P.

Marc GERBER, Colonel Réserve, Combattant 14-18, 39-40, prisonnier évadé, rejoint Forces Françaises libres 1943, campagne de France 1944 (Paris 25 août).

Raymond PUEL, Employé d'industrie, Délégué fédéral à la Propagande, du M. R. P.

Gilbert PERROY, Publiciste, Membre du Comité de Libération du XIVe, du M. R. P.

Georges DUPREY, Chef de dépôt de Presse, Ancien prisonnier, Croix de guerre 39-40, de l'O. C. M.

Gabrielle JOLY, Assistante sociale d'usine, du M. R. P.

Jean BOYER, Chef d'atelier syndiqué, de l'Association des Familles du Ve, du M. R. P.

Pierre THIEBAUT, Employé C. P. D. E., de l'O. C. M.

Pierre RAGOIS, Architecte D. P. L. G., du M. R. P.

Pierre RODERIGUE, Ouvrier qualifié, du M. R. P.

Lucien JUPIN, Libraire, Membre du Comité de Libération du XIIIe, du M. R. P.

ELECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945

LISTE DEMOCRATE D'ACTION CIVIQUE ET SOCIALE

(1er secteur — Ve, XIIIe, XIVe arrondissements

Jean MARIN (**Yves Morvan,** dit), de la Radio de Londres, Indépendant, d'Action démocratique et nationale.

Solange LAMBLIN, Agrégée de l'Université, Membre du Comité de Libération du Ve, du Mouvement Républicain Populaire.

Hubert PRANGEY, Expert-comptable, Maire-adjoint du XIVe, Conseiller municipal, de l'O. C. M.

Maurice DUFOUR, Chauffeur syndiqué, du M. R. P.

Marc GERBER, Colonel Réserve, Combattant 14-18, 39-40, prisonnier évadé, rejoint Forçes Françaises libres 1943, campagne de France 1944 (Paris 25 août).

Raymond PUEL, Employé d'industrie, Délégué fédéral à la Propagande, du M. R. P.

Gilbert PERROY, Publiciste, Membre du Comité de Libération du XIVe, du M. R. P.

Georges DUPREY, Chef de dépôt de Presse, Ancien prisonnier, Croix de guerre 39-40, de l'O. C. M.

Gabrielle JOLY, Assistante sociale d'usine, du M. R. P.

Jean BOYER, Chef d'atelier syndiqué, de l'Association des Familles du Ve, du M. R. P.

Pierre THIEBAUT, Employé C. P. D. E., de l'O. C. M.

Pierre RAGOIS, Architecte D. P. L. G., du M. R. P.

Pierre RODERIGUE, Ouvrier qualifié, du M. R. P.

Lucien JUPIN, Libraire, Membre du Comité de Libération du XIIIe, du M. R. P.

Elections Municipales du 29 Avril 1945

SECTEUR N° 1

 (5e - 13e - 14e Arr')

■

LISTE D'UNION PATRIOTIQUE RÉPUBLICAINE ET ANTIFASCISTE

Léon **MAUVAIS,** Conseiller sortant
Secrétaire du Parti Communiste Français

Paul **LANGEVIN,** Membre de l'Institut

Auguste **LEMASSON,** Conseiller sortant
Secrétaire des Syndicats du Bâtiment

Maria **RABATÉ,** Conseillère sortant
Membre du Parti Communiste

Françoise **FLAGEOLLET,** Conseillère sortant
Membre du Parti Communiste

Yvonne **BUSSON,** Secrétaire du Syndicat des Services Publics

André **BITTEROLF,** Membre du C.L.L. du 13e

Robert **FRANCOTTE,** Secrétaire Section Communiste du 14e

Simonne **LECLUZE,** Membre du C.L.L. du 13e

Pierre **BÉGOUT,** Secrétaire Syndicats Cheminots

Yvette **NEEFS,** Secrétaire Section Communiste du 5e

André **BARRE,** Secrétaire Section Communiste du 13e

Mélitine **RIDOUX,** Membre du Parti Communiste

Roger **DECAYEUX,** Membre du Comité de la Section Communiste du 13e

Conseil Municipal Paris (1er Sect. 14-13-5e)

PARTI REPUBLICAIN LIBERAL

1 **Raymond BERTHIER**
Industriel
Membre du Comité de Direction du P.R.L.

2 **Auguste HAMELIN**
Ex-Commandant la 10e Cie F.F.I.-14e

3 **Alexandre DUTOT**
Ancien Conseiller général de la Seine

4 **Yvonne LENOIR**
Chevalier de la Légion d'Honneur

5 **Marcelle BONNIN**
Infirmière militaire

6 **Louis JANICOT**
Représentant

7 **Joseph HERRAND**
Prisonnier évadé

8 **Henri JOLLY**
Industriel

9 **Julienne ARIES**
Femme de prisonnier C.R.F.

10 **Bernard DELETRE**
Ingénieur

11 **Jane BLOND**
Commerçante

12 **Marius MARTY**
Photograveur

13 **Paule COURDES**
Commerçante

14 **Maurice LAURENT**
Ingénieur

#109

Élections Municipales provisoires du 29 Avril 1945

Ville de Paris - 1er Secteur (5e, 13e, 14e arrt)

Parti Républicain Radical & Radical-Socialiste

GRUNY Raymond

DAVID Ernest, Henri

SALLÉ Jean

ESCASSUT Louis

LAVIGNON Félix

Mme Elise COGNO-MATHIEU

GIUDICELLI Jacques

LEFÈVRE André

DIDIER Etienne

POINÇOT Jean

Mme Armande THURET

BARRÈRE Pierre

PAYEN René

HASSOUN Victor

H110

Mouvement Républicain Populaire

LISTE DES CANDIDATS
aux Élections Municipales du 29 Avril 1945

LOREAU Louis
Conseiller sortant
Résistant Démocrate-Chrétien

PETIT HENRI
Conseiller sortant
Cheminot Syndiqué
Victime de la Gestapo

BERTIN Louis
Ancien combattant
médaillé militaire

FAVE Marcel
Industriel

LESNER Henri
Résistant
Groupe Combat

BIRON André-Emile
Electricien

REAUBOURG Maurice
Ancien prisonnier

POSTEC Yves
Ancien prisonnier

RATEL Marcel
Ancien prisonnier

BEUST René
Employé d'Assurances
Résistant Groupe Combat

Mme PENOTET Jeanne
Dirigeante d'Œuvres

Mlle VUILLON Aimée
Professeur

Mme BARBENOIRE Blanche
Dirigeante d'Œuvres

Mme FORTAILLIER
Veuve, 5 enfants

Mlle JUEN Germaine
Employée

DELPEUT Eugène
Manœuvre
Ancien combattant

VIGNEL Pierre
Employé de Banque

ARESTAYT Etienne
Secrétaire Section MRP

MANCY Alfred
Retraité

HERVY Alfred
Cheminot syndiqué

RIOU Victor
Employé PTT syndiqué

GAUGE Jean
Cheminot syndiqué

LECLERCQ Maurice
Redacteur Est-Lumière
syndiqué

CHAPUIS René
Employé au Gaz
syndiqué

BOUTIN Paul
Cheminot syndiqué

BAUDRY René
Mécanicien

PRARON Auguste
Cheminot syndiqué

CLAYETTE Marcel
Ancien combattant

FOURAIN Robert
Cheminot syndiqué

JEANNEY Marcel
Fonctionnaire syndiqué

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945

PARTI SOCIALISTE S. F. I. O.

Paul RIVET, Conseiller sortant, Médaille de lo Résistance, Professeur au Muséum.

Maurice PRESSOUYRE (dit **Bernard**), 1er Adjoint au Maire du 14e arrondissement, Contrôleur des P. T. T., Médaille de la Résistonce.

André CLEMENT, Conseiller sortant, Directeur de la Féd. Nat. des Déportés et Sinistrés.

Berthe BILLARD, M. L. N.

Charles MARCEROU, Membre du Comité directeur des Anciens Combattonts Résistonts.

Gustave COLLAS (dit **Ossmann**), Forces Françaises Combattonts.

Paul COLLIETTE, Maire-adjoint du 5e, emprisonné. Libération-Nord.

Albert ROQUES, Responsable de « Libération-Nord » (14e arrond.) dans la clondestinité.

Suzanne POULNER, Libération-Nord.

Pierre GRAZIANI, Rédacteur Préfecture de la Seine, Membre du Conseil Synd. Libérat.-Nord.

Louis JOINT, Prisonnier rapatrié.

André GIBERT, Secrétaire des J. S. du 14e orr.

Henry OSTY, Libération-Nord.

Simonne AMIEL, Déléguée Syndicale « Ceux de la Résistonce ».

#112

ELECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945

1[er] Secteur (5 - 13[e] - 14[e] arrondissements)

LISTE DE RENOVATION REPUBLICAINE ET D'ACTION POPULAIRE

LAURET René

M[lle] MOTHIRON Anne-Marie
ALLIOT Paul
ARLAUD Alphonse
AUDIBERT Louis
M[lle] BARAU Suzonne
CAMBON André
M[me] COUSIN Andrée
MAIRE Maurice
MENIN Maurice
PICHEREAU Jeon
M[me] PRIGNIAU Germaine
THOMAZEAU Léon
KOCH André

MOUVEMENT
REPUBLICAIN POPULAIRE

6e Secteur

VERNEYRAS Paul
FOSSET André
ROBERT Jean-Marie
GOUFFE Marthe
LAURENT Charles
CHARMES Paul
DELAIRE Maurice
FAU Alain
RONCO Albert
GREFF Juliette
RAUX Emile
BOURDERON Roger
REMY Jean
BLANC Madeleine
GAILLARD Paul
RENARD Yvonne
LACOTE René

#1124

ELECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945

MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE

ALOUIS Stéphane - Ouvrier typographe.
C. F. T. C. Secrétaire de la Section Intersyndicale

BLAIS Louis - Électricien. Syndiqué C. G. T.
Engagé F. F. I. Membre du C. L. L.

CAMENT Henri - Employé Cie Gle des Eaux.

CHENEVIÈRE Françoise - Mère de famille.
Médaillée des Mères Françaises.

CHRÉTIEN André - Dessinateur. Prisonnier rapatrié.

CIBILLE Albert - Comptable. Syndiqué C. F. T. C.

EYZAT Max - Publiciste. Président de la Son M.R.P.
Délégué à la Propagande de *l'Aube*. Prisonnier rapatrié.

GASNIER Marcel - Employé d'Administration.

GEOFFROY Eugène - Électricien. Syndiqué C. G. T.

GREHIER Raymond - Empl. Comm. Synd. C.F.T.C.

HALGOULT Georges - Empl. d'Adm. Synd. C.G.C.

HAYES André - Chef de Service.

LARRIEU Henri - Prote Gal Imprimerie.
Syndiqué C. G. T. Résistant.

LAVAL Eugène - Mouleur. C. G. T. Réfractaire

MARIN Maurice - Comptable. Syndiqué C.F.T.C.
Interné rapatrié.

MARTI Honorine - Dirigeante de l'Atelier des Mamans.

NICAISE Magdeleine - Mère de famille. Infirmière dipl.

QUATRHOMME Georgette - U. F. C. S. Résidente sociale.

ROUSSET Claude - Ouvrier lithogr. Syndiqué C.F.T.C.

ROUX Georges - Menuisier. C.G.T. Pris. rapatrié

THÉBAULT Marcel - Représentant de Commerce.
Chambre Syndicale Nationale.

TIMBERT René - Ouvrier Prod. chim. Synd. C. G. T.

– IMP. E. BERGER, 31, AV. GAMBETTA, CHOISY-LE-ROI –

X-2959 ELECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945 #115

LISTE DES CANDIDATS

de la Liste de Résistance, Socialiste et Démocratique

QUERCY Geneviève (Mme), Diplômée de l'Institut d'Urbonisme de l'Université de Poris.
GASQUET Adèle (Mme), Femme de Prisonnier. — Socialiste S.F.I.O.
ISMEURT Robert, Prisonnier de Guerre libéré. — Socioliste S.F.I.O.
JOLLOIS Jean-Marie, Dessinateur d'Etudes syndiqué. Officier d'Artillerie de Réserve. Ex-Commondont des F.F.I. de Gennevillliers. — Sociollste S.F.I.O.
DURAND Georges, Employé à la C.E.B., syndiqué. — Soc. S.F.I.O.
LECUYER Jean, Chouffeur syndiqué. Membre du Comité Local de Libérotion. Conseiller Municipal sortont. Socioliste S.F.I.O.
BEAUSSART Isaac, Agent Technique syndiqué. — Socialiste S.F.I.O.
BRANTAUME Auguste, Comptoble syndiqué. — Socialiste S.F.I.O.
BACLET Emile, Employé E.C.F.M., syndiqué. — Soc. S.F.I.O.
LABERENNE Louis, Secrétoire Général de la Coisse des Ecoles de Gennevilliers.
DE PRYCK Germaine (Mme), Veuve de Guerre. — M.R.P.
GIBOT Lucienne (Mme), Employée S.N.C.F., syndiquée. — M.R.P.
FRADET Paul, Directeur de Coisse Primaire d'A. S., syndiqué. Membre du Comité Local de Libération. — M.R.P.
HEGER Jean, Soudeur Autogène. Réformé de Guerre 100 o/o 1939-40. Administroteur du Bureau de Bienfaisance. — M.R.P.
OGET Raymond, Professeur Technique odjoint, syndiqué. M.R.P.
TSOULIDES Jean, Employé S.N.C.F., syndiqué. Déporté politique. — M.R.P.
GIRARDIN Emile, Méconicien syndiqué. — M.R.P.
FRUCHAUD Jean, Employé au Métro, syndiqué. — M.R.P.
MEISTER Albert, Représentont syndiqué. — M.R.P.
MUSLER Henri, Président du Comité locol de Libération. — L.N.
DUFOUR Charles, Agent Technique syndiqué. — L.N.
GOUX Jean, Agent de Maitrise syndiqué. — L.N.
BOTTE Gilbert, Chef de Bureou syndiqué. — L.N.
FEVRIER Auguste, Employé ou Gaz de Paris syndiqué. Membre du Comité Local de Libérotion. — M.L.N
COMITTE Edmond, Gazier E.C.F.M. syndiqué. — M.L.N.
PEYRE Henri, Commerçont. Membre du Comité Locol de Libératian. Sous-Lieutenont F.F.I. — O.C.M.
POLLARD Amédée, Commerçant syndiqué. — O.C.M.

X-JN2959 #116

ÉLECTIONS MUNICIPALES - ASNIÈRES 29 AVRIL 1945

MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE

BULLETIN DE VOTE

ROLLIN René, Secrétaire du CLL - Père de 6 enfants.
GOURHAN Marcel, Ag. SNCF, Membre du CLL et de la Délég. Mun.
FROIDEVAL Charles, Ingénieur, Membre du CLL, Légion d'Honneur.
BEAUNEZ Roger, Secrétaire Social, Membre de la Délég. Municipale.
Suzanne **BENOIT**, Ouvrière parfumeuse.
Madeleine **CHALCHAT**, Commerçante, Mère de famille.
Marie-Angèle **CHARVOLIN**, Vendeuse.
Marthe **DANNENMULLER**, Mère de 10 enfants, (1 déporté, 3 prison. et 3 eng. volont.), Médaille d'Or Famille Française, Prix Montyon.
Charlotte **JOBARD**, Mère de 4 enfants, (2 prisonniers).
Paulette **REIN**, Comptable, Femme de prisonnier.
ABRIEU André, Fonction., Combat. 14-18, « Groupe Résistance ».
ALBES-NICOUX René, Ingénieur-électricien.
ANTONY André, Commerçant, Combattant des 2 guerres.
ASSELIN Charles, Direct. comm., Père de 5 enf., Comb. 2 guerres.
BAGAULT André, Professeur, réfractaire S T. O.
BAZART Jean-Pierre, Dessinateur-Industriel.
BOISSON Raymond, Ouvrier-menuisier
BOUSSARD Robert, Ingénieur.
CHEVOPPE Marceau, Contremaître métallurgie
CLEMENT André, Chef-comptable, 50 mois de captivité.
GANDELIN Louis, Ouvrier boucher.
GARNIER Jacques, Inspect. SNCF, Père de 7 enf., Combat. 14-18.
GARNIER Paul, Contrôleur industriel, blessé de guerre 39-40.
GILBERT Charles, Instituteur honoraire, Père de 7 enf. dont 1 fusillé.
GILLET Joseph, Contrôleur milit., Combat. 14-18, (femme déportée).
GUYONNET Alexandre, Agent SNCF, Militant syndicaliste.
HEBRAIL Gaston, Agent technique.
HUBNER Marcel, Employé, Prisonnier rapatrié, grand blessé, Résist.
LEONARD Louis, Ajusteur, Mutilé de guerre, F.F.L. depuis 1940.
LEROUX Aimable, Chirurgien-dentiste.
MENCIER Louis, Cond. poids lourds, Combat. 2 guerres, Prison. libéré.
OGUEY Clément, Gérant d'alim., Combat. 2 guerres, Méd. Militaire.
PERRIOT Eugène, Ingénieur.
PONTIC Joseph, Retraité, « Groupe Résistance ».
SOUQUE Jean, Employé, Combattant des 2 guerres, Légion d'Honneur.
VINCENT Maurice, Dessinateur, 25 mois de captivité.

COMMUNE D'ISSY-LES MOULINEAUX (SEINE)

Elections Municipales du 29 avril 1945

LISTE DES CANDIDATS DU

Mouvement Républicain Populaire

Bachelin	Jean	*Chef d'équipe.*
Bernheim	Camille	*Comptable.*
Bessol	Jean	*Chef de Bureau.*
Califano	François	*Ouvrier fraiseur.*
Cartier	Gaston	*Commerçant.*
Charonnat	Jean	*Représentant de commerce.*
Chevalier	Victor	*Employé de bureau.*
Coudouin	Jean	*Ouvrier tôlier.*
Daniel	Blanche	*Sténo-dactylo.*
Denis	Jean	*Ouvrier électricien.*
Desgranges	Louis	*Dessinateur.*
Favry	Willy	*Ouvrier électricien.*
Geille	Joseph	*Commerçant.*
Grados	Noémie	*Employée de bureau.*
Kervella	Marie	*Mère de famille.*
Languedocq	Lucien	*Agent de production.*
Lestrade	Pierre	*Gazier.*
Leurs	Louis	*Ouvrier mécanicien.*
Madaule	Jacques	*Prof., agrégé de l'Université.*
Martin	Henri	*Fonctionnaire municip. retr.*
Mëeus	Raoul	*Ingénieur.*
Naëls	André	*Employé de Banque.*
Picquenard	Paul	*Chef de service.*
Prud'homme	André	*Sous-chef mécanicien.*
Rastoueix	Pierrette	*Intendante.*
Rincé	Cécile	*Mère de famille.*
Roi	Alix	*Agent P.T.T.*
Rousseau	Edouard	*Agent technique.*
Salaün	Joseph	*Dessinateur.*
Thomas	Marcel	*Commerçant.*
Vallin	Jean	*Contremaître.*
Vibart	Alfred	*Ouvrier chaudronnier.*

Commune de Bourg-la-Reine

Elections Municipales Scrutin du 29 Avril 1945

Liste Républicaine d'Action Sociale et d'Intérêts Communaux

M. ALBINHAC Marcel
M. BALTZER Philippe
✗ M. BARBIER André
M. BAUX Fernand
✗ M. BIORET Louis
Mme BOUQUET Agnès
✗ M. BUSTEAU Charles
Melle de CARNÉ Charlotte
✗ M. CASAYS René
✗ M. CHARRIER André
M. COLLIN Marcel
M. DUFLO Alfred
✗ M FONTAINE Albert
✗ Mme GALLET Gabrielle
✗ M. GRIFFISCH Louis
M. LECONTE Théodore
M. LEMAITRE Edmond
M. LETOUZEY Victor
M. MENU Jean
M. REGLADE Jean
M. RICHARD Henri
M. SCHMITT Paul
Mme SCHWAB Germaine

ÉLECTIONS MUNICIPALES D'ARCUEIL

LISTE DES CANDIDATS M. R. P.

Mouvement Républicain Populaire

Mme Le Goff, Médecin.
Mr Guyot Raoul, Ingénieur, artisan.
» Fontaine, représentant.
» Gaudiche, électricien.
» Grangy, imprimeur.
Mme Lefèbvre, secrétaire femme de prisonnier.
Mr Reymond, dessinateur.
» Touzé, ingénieur.
» Duchemin, fonctionnaire.
Mme Brocard, sans profession.
Mr Gérard, fonctionnaire.
Mme Chambaz, mère de famille.
Mr Basclet, comptable, ancien prisonnier.
» Hallouin, imprimeur.
Mme Lelu, service social.
» Dubard, commerçante.
Mr Gardelle, comptable.
» Maury, ouvrier métallurgiste.
» Porcher, commerçant.
» Lagrange Maurice, architecte.
» Haumont, fleuriste.
» Cornu, typographe.
» Perrot Roger, représentant.
» Dupouy, employé du métro.
» Fauveau, garagiste.
» Mathiot, retraité.
» Parisot, horticulteur.

#120

PARTI DE RÉNOVATION RÉPUBLICAINE

CHABROL Yves
Docteur en Pharmacie

GRAULLE Benjamin
Sous-Directeur à l'Administr. Centrale

LASSALLE Edouard
Chef du Service Financier à l'Equipement National

BETEILLE Pierre
Directeur de Théâtres

ESCOUBE Lucienne
Traductrice-Rédactrice

MASSIAS Jean
Industriel

BAUZOU Pierre
Retraité

CAMP Jean
Prof. agrégé de l'Université

DE PARREL Suzanne
Directrice des centres sociaux de l'Enfant

BEAUVAIS Pierre
Docteur en Médecine

FAVEREAU Denise

THIRION Alexandre
Entrepreneur-Electricien

THIBOUT Michel
Commerçant

ABADIE René
Monteur-Radi[illegible]

MINISTERE DE L'INTERIEUR X-JN 2959 REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUREAU POLITIQUE

Circulaire ministérielle n° 328 *Paris, le 10 mars 1945.*

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
à Messieurs les PRÉFETS (1)

(en communication à MM. les Commissaires régionaux de la République)

OBJET : Organisation matérielle des élections.

Vous voudrez bien trouver, dans la présente circulaire, un certain nombre d'indications relatives à l'organisation matérielle des prochaines élections municipales et cantonales, dans l'ordre chronologique des opérations.

Une circulaire ultérieure rappellera, à l'usage des membres des bureaux de vote, les règles générales applicables au scrutin lui-même et au dépouillement.

I. — OPERATIONS PREALABLES A LA CONVOCATION DES ELECTEURS.

A. — Détermination des bureaux de vote.

1. Les opérations de chaque tour de scrutin devant se dérouler en quelques heures, il y a intérêt dans les communes (et dans les sections électorales de communes) où le nombre des électeurs est relativement élevé, à multiplier le nombre des bureaux de vote.

C'est au préfet ou, éventuellement, au sous-préfet, qu'il appartient de décider de l'ouverture des bureaux (lois du 7 juillet 1852, art. 3 et du 5 avril 1884, art. 13) et de notifier sa décision au maire (loi du 20 mars 1914, art. 5 (2).

2. Le nombre des bureaux prévu lors des précédentes consultations électorales devra être accru, et vraisemblablement doublé, pour tenir compte de l'attribution du droit de vote aux femmes.

J'attire votre attention sur l'urgence de cette opération qui conditionne la préparation des cartes électorales et des listes d'émargement.

B. — Etablissement et délivrance des cartes électorales.

3. L'établissement des cartes électorales par les mairies est une obligation légale (loi du 5 avril 1884, art. 13). Les frais d'établissement sont, d'ailleurs, supportés par l'Etat (loi du 13 novembre 1936).

Il y a intérêt à procéder à l'établissement des cartes, dès que la liste électorale est arrêtée.

4. Les cartes doivent comporter:

— *a) l'état-civil* de l'électeur ou de l'électrice;

— *b)* son domicile exact dans la commune (dans la mesure du possible, nom de la voie publique et numéro) (3);

— *c)* l'indication du *bureau de vote*.

5. L'envoi des cartes électorales n'est obligatoire que pour les réfugiés ayant manifesté leur intension de voter par correspondance. Il a lieu, dans ce cas, sous pli recommandé, en franchise (ordonnance du 18 décembre 1944, article 2).

Contrairement à ce qui se passe en matière d'élections législatives (loi du 20 mars 1924, art. 7), la distribution des cartes au domicile des électeurs n'est pas prévue pour les élections cantonales ou municipales. Si certaines municipalités assuraient, néanmoins, avant la guerre, cette distribution, soit par la poste. soit par porteurs, j'estime que cette pratique ne peut être continuée que dans les communes où les municipalités ont la certitude, en raison

(1) Y compris préfet délégué à l'administration de la ville de Marseille et préfets des départements algériens.
(2) Les bureaux de vote sont indépendants des « sections électorales » qui peuvent, elles-mêmes, comprendre plusieurs bureaux.
(3) Ancien domicile pour les électeurs absents : militaires, réfugiés, déportés. etc...

MINISTERE DE L'INTERIEUR X-JN 2959 REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUREAU POLITIQUE

Circulaire ministérielle n° 332.

Paris, le 13 mars 1945.

Le Ministre de l'Intérieur
à MM. les Commissaires Régionaux de la République
MM. les Préfets
MM. les Maires

OBJET : Elections municipales et cantonales. Organisation et attributions des bureaux de vote.

1. L'approche des élections municipales et cantonales me fournit l'occasion de rappeler sommairement les conditions dans lesquelles, en vertu de la législation en vigueur, il doit être procédé :

1° A l'organisation des bureaux de vote.
2° Aux opérations de vote.
3° Au dépouillement du scrutin.
4° A la proclamation des résultats.
5° A la rédaction du procès-verbal.

2. Les textes qui régissent la matière peuvent, en effet, avoir été perdus de vue par un certain nombre de magistrats municipaux. Or le rôle que ceux-ci ont à jouer est particulièrement important. Il est donc indispensable qu'ils en soient exactement pénétrés.

I. — ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE

Le local du bureau de vote.

3. C'est le Préfet qui désigne les locaux dans lesquels se dérouleront les opérations (Loi du 5 avril 1884, art. 15).

4. Lorsqu'un seul bureau est ouvert dans une commune, le local choisi doit être, en règle générale, la mairie.

5. Mais en raison des circonstances particulières qu'il lui appartient d'apprécier, le Préfet peut porter son choix sur les locaux scolaires ou tout autre local qui lui paraîtra réunir les conditions requises pour assurer la sincérité du scrutin.

6. Il a même été admis que le Préfet a la faculté, dans une commune sectionnée, de désigner, pour la tenue des opérations électorales d'une section, un immeuble situé sur le territoire d'une autre section (C.E. 6 décembre 1909 Laure).

7. Lorsqu'en raison du nombre des électeurs inscrits l'ouverture de deux ou plusieurs bureaux de vote s'impose, le Préfet s'inspirera pour le choix de chaque local des considérations exposées sous le n° 5 ci-dessus.

Agencement des bureaux de vote.

8. Chaque bureau de vote doit comporter :

A) Une table, qu'aucun dispositif ne doit masquer à la vue du public, où siègent les membres du bureau et sur laquelle sont déposées :

a) l'urne électorale, qui doit être munie de deux serrures dissemblables (Loi du 29 juillet 1913, art. 5);

b) une copie de la liste électorale certifiée par le Maire contenant les nom, domicile, qualification de chacun des inscrits (Loi du 5 avril 1884, art. 22), laquelle doit constamment être [tenue] à la disposition des électeurs, la liste devant servir à l'émargement des votants et l'arrêté préfectoral qui a convoqué les électeurs;

c) les présentes instructions.

B) Une ou plusieurs tables destinées à recevoir :

a) les enveloppes électorales mises par la Préfecture à la disposition de chaque commune et dont le nombre correspond exactement au nombre d'électeurs inscrits (Loi du 29 juillet 1913, art. 3);

b) les bulletins au nom des divers candidats que ceux-ci sont autorisés à y déposer, en vertu de la loi du 8 juin 1923.

C) Un ou plusieurs isoloirs, leur nombre variant avec le nombre des électeurs appelés à voter dans le bureau (un isoloir par 300 électeurs inscrits ou par fraction. Loi du 29 juillet 1913, art. 4.)

Les isoloirs ne doivent pas dissimuler au public les opérations du bureau, mais ils doivent être installés dans la salle même du vote. Il y a intérêt pour qu'ils tiennent le moins de place, à les installer dans les angles de la pièce. En cas d'impossibilité, ils peuvent être constitués, le long d'un mur, par des cadres en bois, séparés par de simples rideaux (éventuellement des tapis).

D) Une ou plusieurs tables devant servir au dépouillement du scrutin. Ces tables doivent être disposées de telle sorte que les électeurs puissent circuler alentour (Décret réglementaire du 2 février 1852 ,art. 29).

Constitution du bureau.

9. La composition du bureau n'est pas la même pour les élections municipales et les élections cantonales.

a) *Le président.*

Dans tous les cas, la présidence en est dévolue au Maire et, à son défaut, aux adjoints, aux conseillers municipaux dans l'ordre du tableau et, en cas d'empêchement, à des électeurs désignés par le Maire (1). Il y a lieu de faire appel à ces diverses catégories d'élus et de citoyens lorsque la commune comporte plusieurs sections de vote.

b) *Les assesseurs.*

Le président est assisté de quatre assesseurs.

Pour les élections cantonales, « les assesseurs sont pris suivant l'ordre du tableau parmi les conseillers municipaux « sachant lire et écrire; à leur défaut, les assesseurs sont les « deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents « sachant lire et écrire » (Décret réglementaire du 2 février 1852, art. 14).

Pour les élections municipales, la loi du 5 avril 1884 a édicté comme règle unique, pour la désignation des assesseurs, la règle

(1) A Marseille, les électeurs pouvant être appelés à présider une section de vote sont désignés par le Préfet (Décret-loi du 20 mars 1939, art. 13).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

BUREAU POLITIQUE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Circulaire ministérielle n° 334

Paris, le 15 mars 1945.

Le Ministre de l'Intérieur
à MM. les Commissaires Régionaux de la République
MM. les Préfets

VOTE PAR CORRESPONDANCE

L'ordonnance du 18 décembre 1944 (*Journal Officiel* des 18 et 19 décembre) a autorisé le vote par correspondance des réfugiés pour les prochaines élections municipales et cantonales qui auront lieu à partir du 29 avril prochain.

BENEFICIAIRES

L'article premier de l'ordonnance vise « les citoyens qui ont quitté leur résidence habituelle du fait des événements de guerre et ne l'ont pas regagné à la date du scrutin » c'est-à-dire :

1° Les réfugiés, au sens propre du mot, c'est-à-dire ceux qui ont quitté leur résidence, de gré ou de force, en raison des opérations militaires et des bombardements.

2° Les personnes qui sont parties pour se soustraire aux recherches de la Gestapo ou de la police de Vichy.

3° Les déportés qui ont recouvré leur liberté, les réfractaires et membres du maquis qui se sont établis ailleurs que dans leur commune d'origine.

4° Les militaires, y compris les prisonniers libérés, en congé de plus de trente jours, qui n'ont pas regagné leur commune d'origine.

PROCEDURE DU VOTE

Il importe, pour que cette opération délicate ne soulève pas de difficultés, que les prescriptions de la loi et de la présente circulaire soient strictement respectées.

Le système prévu comporte :

1° La transmission à l'électeur de sa carte.
2° La transmission des bulletins.
3° Le premier scrutin (élections municipales).
4° Le dépouillement.
5° La destruction des plis tardifs.
6° Le renouvellement des opérations 1, 2, 3, 4, 5 en cas de second tour.
7° Le renouvellement des mêmes opérations pour les élections cantonales.
8° Le renvoi de la carte après achèvement des opérations.

Ces différentes opérations seront successivement examinées.

I. — Transmission de la carte d'électeur.

Intéressés : a) l'électeur;
b) le maire de la commune d'inscription.

Tout citoyen (ou citoyenne) remplissant les conditions désirant voter par correspondance doit adresser a maire de la commune où il est inscrit *une lettre recommandée* (en franchise) pour lui demander sa carte él torale.

Cette lettre doit être adressée, au plus tard, au moment de la convocation du collège électoral.

Le maire doit immédiatement, et si possible, par retour du courrier, envoyer à l'électeur, *sous pli re mandé* (en franchise) :

1° La carte électorale;

2° Une enveloppe électorale du type fourni par la Préfecture,

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

BUREAU POLITIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Circulaire ministérielle n° **346***

Paris, le 17 Mars 1945.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
à Messieurs les PRÉFETS

(en communication à MM. les Commissaires de la République)

Réglementation de la propagande électorale Attribution du papier aux candidats aux élections cantonales et municipales

Une ordonnance en date du 17 mars 1945 réglemente les conditions dans lesquelles les candidats aux élections municipales et cantonales de l'année 1945 pourront effectuer leur propagande électorale, en tenant compte de l'actuelle pénurie de papier.

Cette pénurie est très réelle et le Ministère de la Production Industrielle n'a pu promettre qu'un contingent de 1.200 tonnes de papier à placer à la disposition des candidats et listes de candidats pour l'ensemble de leurs moyens de propagande électorale pour les élections municipales et les élections cantonales. C'est pourquoi une réglementation très stricte a dû être établie en vue d'utiliser ce contingent dans les meilleures conditions d'équité et d'efficacité.

La présente circulaire a pour objet de vous fournir toutes précisions nécessaires sur :

I. — Les moyens de propagande autorisés.
II. — L'attribution du papier aux candidats.
III. — L'application des sanctions prévues par l'ordonnance du 17 mars 1945.

I. — LES MOYENS DE PROPAGANDE AUTORISÉS

L'ordonnance du 17 mars a un double objet :

— réaliser entre les candidats l'égalité des moyens d'expression,
— leur assurer le minimum de papier indispensable.

A cet effet, elle a déterminé les moyens de propagande qui sont permis aux candidats ainsi que ceux qui leur sont interdits.

A. — Moyens autorisés : affiches et bulletins de vote.

1° *Affiches.*

Chaque candidat ou chaque liste de candidats aura le droit de faire apposer une affiche de format « colombier » sur chacun des emplacements prévus pour l'affichage électoral par la loi du 20 mars 1914. Cette affiche lui permettra d'exposer son programme.

Il lui sera possible, en outre, pour annoncer les réunions électorales, de faire apposer deux affiches du format 21×45 ou 1 sixième colombier.

Aux termes de l'article 2 de l'ordonnance du 17 mars, ces deux dernières affiches ne doivent contenir que:

— la date et le lieu de la ou des réunions électorales,
— le nom des orateurs inscrits,
— le nom du candidat ou la liste des candidats.

L'attention de MM. les Préfets est attirée sur le fait que la limitation à deux du nombre des affiches prévues pour annoncer les réunions électorales ne limite nullement le nombre de ces réunions; il n'est apporté aucune entrave à la propagande verbale.

Afin d'éviter une dépense de papier inutile et pour vous permettre de rester dans les limites du contingent de papier affecté à votre département, je vous prie de donner aux maires des instructions, en vue de limiter le plus possible le nombre des emplacements facultatifs réservés à l'affichage électoral, dans la limite du maximum fixé par l'article 1er de la loi du 20 mars 1914.

DEPARTEMENT
d

ARRONDISSEMENT
d

CANTON
d

COMMUNE
d
° SECTION

Nombre d'électeurs inscrits.

Nombre de votants constaté par les émargements ....

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne ......

Nombre des bulletins trouvés sans enveloppe ......

X-JN 2959 #125

MODÈLE N° 1

ELECTION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÉS-VERBAL

des opérations de l'assemblée électorale de la (1) *section de la commune de*

(° **tour de scrutin)**

L'an mil neuf cent , le , dans la commune d
En exécution de l'arrêté préfectoral du 1945, qui convoque les électeurs à l'effet d'élire (2) membres du conseil municipal,

COMPOSITION DU BUREAU

S'est réuni le bureau de l'assemblée électorale de la (1) section de la commune d
Composé de M (3) président, et de:
M. (4) , né le
M. , né le
M. , né le
M. , né le
Le bureau ainsi constitué a choisi pour secrétaire M. , électeur.

OUVERTURE DU SCRUTIN

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :
1° L'arrêté préfectoral du 1945, qui convoque l'assemblée électorale ;
2° Le tableau de sectionnement établi pour la commune par la délibération du conseil général du 19 *ou* l'arrêté préfectoral du 19 , qui a établi dans la commune bureaux de vote (5);
3° La feuille d'inscription des votants ;
4° La liste officielle des électeurs municipaux, close le 1945, et le tableau de rectifications publié le 1945;
5° Les instructions ministérielles du 13 mars 1945.

Une boîte fermée à deux serrures dissemblables a été placée sur le bureau. L'une des clefs est restée entre les mains du président, et la seconde a été remise à l'assesseur le plus âgé. Le président a constaté, avec les membres du bureau, que la boîte ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe.

Le scrutin a été ouvert a heures, heure légale, conformément à l'arrêté préfectoral du (6)

RÉCEPTION DES VOTES

A son entrée dans la salle du scrutin, chaque électeur, après avoir fait constater son identité suivant les règles et usages établis, ou après avoir fait la preuve de son droit de voter par la production de la décision ou de l'arrêt mentionné à l'article 23 de la loi municipale du 5 avril 1884, a pris lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards, et a mis son bulletin dans l'enveloppe. Il a fait ensuite reconnaître au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe; le président l'a reconnu sans toucher l'enveloppe que l'électeur a introduite lui-même dans l'urne. Le vote a été constaté par la signature ou le paraphe avec initiales d'un des membres du bureau, apposé sur la liste d'inscription, en marge du nom du votant. La carte a été écornée par un des assesseurs et rendue à l'électeur.

CLOTURE ET DÉPOUILLEMENT

A (6) heures, heure légale, le président a déclaré publiquement le scrutin clos (7).
Le bureau a procédé immédiatement au dépouillement.
Il a arrêté les listes d'émargement (8) et y a constaté, en toutes lettres, le nombre de votants qui s'est élevé à (9)
Puis il a ouvert la boîte et a compté 1° lesenveloppes et 2° les bulletins sans enveloppe qui y étaient enfermés. Le nombre des enveloppes était de (9) , chiffre (10) au nombre des émargements ; celui des bulletins sans enveloppe était de
Les enveloppes, divisées en paquets de cent, ont été dépouillées sur tables, disposées de façon que les électeurs puissent circuler à l'entour.
MM. (11) ont été apelés comme scrutateurs

(1) Si la commune est divisée en sections, désigner la section, sinon mettre section *unique*.
(2) Nombre de conseillers à élire.
(3) Nom et prénoms du président.
Les bureaux de sections sont présidés par le maire, par les adjoints dans l'ordre de leur nomination, par les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau et, à défaut, par des électeurs désignés par le maire.
(4) Les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents à l'ouverture de la séance, sachant lire et écrire, remplissent les fonctions d'assesseurs.
Le procès-verbal doit mentionner les noms et prénoms des assesseurs, ainsi que la *date de leur naissance*.
(5) Si la commune n'est pas divisée en sections, supprimer ce paragraphe.
(6) Si cette heure ne concorde pas avec celle de l'arrêté préfectoral, expliquer la cause de cette différence.
(7) Le scrutin doit rester ouvert au moins pendant six heures.
(8) Ce document devra être signé par le président et le secrétaire du bureau.
(9) Mettre ce nombre en toutes lettres.
(10) Mentionner si ce chiffre est égal, inférieur ou supérieur au nombre des émargements.
(11) Cette partie de procès-verbal est à supprimer si le nombre des votants, étant inférieur à 300, le bureau a procédé lui-même au dépouillement du scrutin.
Si le nombre des votants excède 300, le bureau se fait assister par des scrutateurs pris

MODÈLE N° 2

ARRONDISSEMENT
d

CANTON
d

DEPARTEMENT D

COMMUNE
d

SECTION (1)
d

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Nombre d'électeurs inscrits :

Nombre de votants constatés par les émargements :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :

Nombre de bulletins trouvés sans enveloppe :

PROCÈS - VERBAL

des opérations de l'assemblée électorale de la commune
d

(1) SECTION

L'an mil neuf cent , le du mois d , à heures, heure légale, dans la salle d de la commune de

En exécution de l'arrêté préfectoral du , qui convoque les électeurs du canton à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller général,

S'est réuni le bureau de l'assemblée électorale de la commune d , section d (1) , composé de M. (2) *président*, et de (3) :

M. ( );
M. ( );
M. ( );
M. ( );

Le bureau ainsi constitué a choisi pour secrétaire M. ( ), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau:

1° L'arrêté de convocation du

2° Les décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

3° Les instructions de M. le ministre de l'Intérieur en date du 13 mars 1945, qui ont trait aux opérations des assemblées électorales;

4° La feuille d'inscription des votants;

5° La liste officielle des électeurs, close le 1945, et le tableau de rectification publié le 1945;

6° L'arrêté préfectoral en date du 1945, qui a divisé la commune en sections de vote (4).

Une boîte fermée à deux serrures dissemblables a été placée sur le bureau. L'une des clefs est restée entre les mains du président, et la seconde a été remise à l'assesseur le plus âgé. Le président après avoir constaté, avec les membres du bureau, que cette boîte ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe, a déclaré le scrutin ouvert.

A son entrée dans la salle du scrutin, chaque électeur, après avoir fait constater son identité suivant les règles et usages établis, ou après avoir fait la preuve de son droit de voter par la production de la décision ou de l'arrêt mentionné à l'article 23 de la loi municipale du 5 avril 1884, a pris lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards et a mis son bulletin dans l'enveloppe; il a fait ensuite reconnaître au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe; le président l'a reconnu sans toucher l'enveloppe que l'électeur a

(1) Si la commune a été divisée en sections par arrêté préfectoral, indiquer la section.

(2) Nom et prénoms du président. La présidence appartient au maire, adjoints, conseillers municipaux dans l'ordre du tableau, ou aux électeurs sachant lire et écrire désignés par le maire. Le procès-verbal devra mentionner le titre à raison duquel le président remplit ces fonctions.

(3) Les quatre assesseurs sont pris, suivant l'ordre du tableau, parmi les conseillers municipaux sachant lire et écrire; si le nombre des assesseurs était incomplet, le président appellerait pour siéger au bureau les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire, savoir : le plus âgé, s'il manque un assesseur; le plus âgé et le plus jeune, s'il en manque deux; les deux plus âgés et le plus jeune, s'il en manque trois; les deux plus âgés et les deux plus jeunes, s'il n'y a aucun assesseur. Le procès-verbal devra mentionner les noms et prénoms des assesseurs et le titre à raison duquel ils remplissent ces fonctions. Si un assesseur siège à raison de son âge, indiquer la date de sa naissance.

(4) Si la commune forme un collège unique, ce paragraphe devra être supprimé.

X-JN 2959

#127

MODELE N° 4

DEPARTEMENT
d

ARRONDISSEMENT
d

CANTON
d

ÉLECTION
D'UN MEMBRE DU CONSEIL GENERAL

PROCÈS - VERBAL

du recensement général des votes émis dans les collèges électoraux du canton d

TOUR DE SCRUTIN

L'an mil neuf cent , le , à heures, heure légale,
Le bureau de l'assemblée électorale du chef-lieu du canton d
composé de (1):

M. ( ), président;
de
M. ( ),
M. ( ),
M. ( ), assesseurs;
M. ( ),
et de M. ( ), secrétaire;

Chargé aux termes de l'article 13 de la loi du 10 août 1871 d'opérer le recensement général des votes émis dans les collèges électoraux du canton d
pour l'élection d'un membre du conseil.

A reçu des membres des bureaux des diverses assemblées du canton les procès-verbaux de ces assemblées ainsi que leurs annexes, et a procédé immédiatement au dépouillement.

Les résultats de cette opération ont été consignés, pour chaque commune successivement, au tableau ci-après:

(1) Lorsque la commune chef-lieu du canton est divisée en sections, le bureau qui doit procéder au recensement général est celui de la 1re section.

RECENSEMENT GÉNÉRAL DES VOTES

Extraits des procès-verbaux des opérations électorales de chaque commune.

COMMUNES (Classer les communes par ordre alphabétique)	NOMBRE D'ÉLECTEURS		NOMBRE des bulletins trouvés sans enveloppe	NOMBRE des enveloppes trouvées dans les urnes	A DEDUIRE		SUFFRAGES exprimés servant de base au calcul de la majorité	NOMBRE DES SUFFRAGES OBTENUS				OBSERVATIONS
	inscrits	votants d'après la feuille d'émargement			Enveloppes en sus des émargements	Bulletins et enveloppes n'entrant pas en compte		M.	M.	M.	M.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13

#128

PANNEAU N° 1

FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE

1 FRÉDÉRIC DUPONT
2 BUCAILLE Victor
3 LAURENT Raymond
4 WATELET André
5 RIGAUD Roger
6 CRUSSAIRE André
7 DUTEIL Louis
8 TAVEL Jean
9 LANCRENON Maurice
10 COIRRE Paul
11 Madame DELAMARRE, J. H.
12 de MARCIEU Gaston
13 BERTOGNE Michel
14 DELPECH Georges

I.S.P. 31.2076

PANNEAU N° 2

LISTE d'UNION PATRIOTIQUE RÉPUBLICAINE ANTIFASCISTE

1 GOURDEAU Henri
2 DEMEURE Georges
3 ROUQUES Pierre
4 BILLET Joseph
5 MIDOL Maurice
6 ALFA Renée
7 GARAUDET Jean
8 BRESSI Robert
9 ACHAP Georgette
10 RENARD Simone
11 GAUGIRARD Emile
12 BONIN Marcel
13 MOUSSET Roger
14 ROUMEGOUX André

PANNEAU N° 3

LISTE D'UNION RÉPUBLICAINE ET D'ACTION SOCIALE

1 LEFEVRE PONTALIS Hubert

2 CADORET Pierre

3 PIMIENTA Robert

[redacted]

5 CATROUX René

6 Madame RICHET Marthe

7 Madame VUILLERET Germaine

8 BATT Louis

9 Madame CORBEIL Madeleine

10 RICHARD Edouard

11 COILLARD René

12 GARNIER Jean Louis

13 WOERLY Clément

14 Madame GROUSSARD Jeanine

PANNEAU N° 4

CANDIDATS DE L'UNION DES MOUVEMENTS DE RÉSISTANCE

(M. L. N. - O. C. M. - C. D. L. R. du 2e Secteur)

(6e - 7e et 15e arrondts)

1 Madame LEFAUCHEUX
2 FAILLIE-OLIVIER André
3 BOIREAU Marie Jean André
4 BRIDOUX Roger
5 MICHAUD Emile
6 de SARS Philippe
7 GRUN Georges
8 Madame HANY-LEFEBVRE Léontine
9 RENÉ Paul
10 Madame Pierre BERTRAND
11 de PAOLA Pascal
12 Mademoiselle COUVERT Suzanne
13 BIGET Maurice
14 FORLER

I.S.P. 31.3074

PANNEAU N° 5

#132

LISTE DE CANDIDATS
DU MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE

1 CAYEUX Jean
2 BESANÇON Pierre
3 CHUZEVILLE Jean
4 COUVREUR Arsène
5 GUENOT Joseph-François
6 GUILLAUMIN Auguste
7 de LARMINAT Robert
8 Madame MEYER Suzanne
9 MONMARCHE Hubert
10 Madame NOLLET Cécile
11 PIERSON Jacques
12 ROCHUT Maurice
13 ROUSIER Georges
14 Madame TERRENOIRE Elisabeth

PANNEAU N° 6

#133

LISTE DES CANDIDATS DU PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

2e SECTEUR

1 BRAVE Maurice
2 COLLETTE Suzanne
3 DUMONT René Léopold-Louis
4 FOURNIER Albert Jules François
5 GUILLEMIN André Louis Paul
6 HIVERT Madeleine Pierrette
7 JANVIER Auguste Henri
8 LUGUERN Lucien
9 MENUET René Lucien
10 LAMARCK Mireille
11 SALLES Marcel Michel
12 SIMONIN Lucie
13 TISSIER Emile Victor
14 VERGNOLLES Henri Germain

I.S.P. 31.3274

PANNEAU N° 7

#134

PARTI RADICAL SOCIALISTE

1 ASTIER
2 CARON Henri
3 DUPUICH François
4 FAURE André
5 GARREAU
6 GAUCHER
7 **Madame HELIOT PAUL BONCOUR Yvonne**
8 Madame LUMANOFF Louise
9 MALLEZ Jules
10 MORPAIN
11 MESLET
12 DARRAS Jean
13 TRAVERT Paul
14 VIGOT André Jean

PANNEAU N° 8

LISTE DU VIEUX PARTI SOCIALISTE

1 Madeleine FINIDORI
2 Armand LEROUX
3 Jules MALLARTE
4 Fernand IMBERT
5 Jacques BANCE
6 Pierre PERRET
7 Pierre CAUCHOIX
8 Henri DAPPE
9 Edmond DURANDEAU
10 Léon VERDIER
11 André TARTARY
12 Jean DESMARRES
13 Jean-Baptiste GUILLOT
14 Marceau DUHAYON

PANNEAU N° 9

PARTI DE RÉNOVATION RÉPUBLICAINE

1 PETITEAU Marcel
2 VARENNES Marie-Jean
3 DESPLATS Jean
4 SOULIE André
5 Madame DAULT Marinette
6 DELARBRE Henri
7 WARGNIER Pierre
8 Madame LAURENT Blanche
9 GUERIN Eugène
10 ROBINET André
11 Mme CARCASSONNE Renée
12 LECLERE Albert
13 BRETON André, Yves
14 Mme MARCHAND Suzanne

PANNEAU N° 10

PARTI SOCIALISTE CHRÉTIEN

1 **PIARD Georges**

2 **Madame LAMBERT Madeleine**

3 **Madame VERDIÈRE LE PELETIER**

I.S.P. 31.3074

#128

PANNEAU N° 12

CANDIDATS DE L'UNION RÉPUBLICAINE ET D'ACTION SOCIALE

1. VOISIN André
2. Madame LATRY Simone
3. HERODY Constant
4. BIDARD Eugène
5. CHARITAT André
6. MOISSON André
7. DAUJAT Jean
8. ARTHUYS Pierre
9. Madame CLICQUOT Madeleine
10. RICHARD Adolphe
11. GUYS Arthur
12. ROBERT Louis
13. LE BLOND Antoine
14. CADON Georges

PANNEAU N° 15

COMITÉ DE REGROUPEMENT RÉPUBLICAIN

CRONIER Pierre

I.S.P. 31.974

PANNEAU 17

INDEPENDANT

WIEDEMANN - GOIRAN

PANNEAU 18

JEUNE RÉPUBLIQUE

HOOG Thérèse

PANNEAU 19 #141

Liste Antifasciste et Communiste

Duc de ZELIEZ Miloch

I.E.P. 31.2074

VILLE DE BOURG-LA-REINE

Elections Municipales

Liste Républicaine d'Action Sociale et d'Intérêts Communaux

cteurs, Electrices,

iste républicaine d'action sociale et d'intérêts communaux se présente à vos suffrages à l'heure où
et où la République renaît, grâce au courage, à la clairvoyance et à la volonté du Général de Go

ès l'épreuve subie par notre pays, l'œuvre de reconstruction et de rénovation est immense. Le
efforts de nous tous conduiront au bien-être des travailleurs, à la restauration de la grandeur
e retrouvé dans le respect des lois établies par la souveraineté nationale et populaire, dans une
a liberté d'opinion, la liberté de réunion et d'association, la liberté de la presse et la **liberté de l'en**

de nous, M. GRIFFISCH, votre élu depuis 37 ans, s'est vu le 14 Juin 1940 dans l'obligation morale
ons de maire, véritable charge, acceptée uniquement pour le bien de la Ville et de ses habitants, av

République Française — Ville des Pavillons-sous-Bois

ELECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945

e LIBÉRATION-NORD, le Parti SOCIALISTE, le MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE, le PARTI
et l'O.C.M. se sont unis pour présenter la

D'ENTENTE REPUBLICAINE, SOCIALI
ET D'INTERETS COMMUNAUX

***Français !** après un silence de neuf ans, vous allez voter.*

***Françaises !** votre voix, pour la première fois, va se faire entendre.*

**ésirez pour cela savoir ce que pensent, surtout ce que *VEU*
s de la Liste d'Entente Républicaine, Socialiste et d'Intérêts C
Pavillons...**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE PARIS -- MAIRIE DU VIᵉ ARRONDI

ELECTIONS

des Membres du

Conseil Muni

DE PARIS

SCRUTIN DU DIMANCHE 29 AVR

Conformément à la loi du 20 Mars 1924, les cartes électorales seront distribuées à **domicile,** mais les ti
trouveront leur carte, les **26, 27** et **28 Avril,** à la Mairie de **9 heures à 17 heures,** et le jour
doivent voter; celle-ci ne pourra être délivrée que sur le vu de pièces d'identité ou sur la présentation de l'intéress

ELECTIONS MUNICIPALES DU 29 AVRIL 1945 - ROMAINVILLE

LISTE D'ACTION MUNICI

Résistante - Républicaine - So

ELECTRICES ET ELECTEURS,

Le Général de GAULLE, respectant les principes de la Démocratie, a voulu des Elections ; c'est qu'il Français se prononcer librement. *Une liste unique, à majorité communiste, aurait enlevé aux Electrices et l et nous aurions paru approuver la politique municipale du Parti Communiste.*

Cela, nous ne l'avons pas voulu.

PROGRAMME :

Les impots sont trop lourds, les centimes additionnels n'ont cessé d'augmenter, il faut trées d'argent par l'augmentation du trafic commercial et industriel. Il faut *diminuer les c* Il faut *supprimer le gaspillage* des deniers communaux. Notre Commune est une des plus n ment de la Seine ; nous ne voulons plus de ces tas d'ordures en permanence sur les trottoirs adandonnés. *Nous voulons être fier de notre Cité.*

Nous voulons la *lumière partout*, **même dans l'escalier des contribuables** que n

HABITANTS
DE CHOISY-LE-ROI

A l'approche de la Libération, le Général de GAULLE désirait voir confier l'administration des Communes de France à des hommes ou à des mouvements ayant fait leurs preuves dans la Résistance.

Respectueux en même temps de l'esprit démocratique, et en attendant de nouvelles élections, son Gouvernement donne des instructions pour que les Municipalités provisoires reflètent l'opinion de chaque Commune.

C'est ainsi que fut constituée à Choisy une Municipalité qui, représentant exactement les opinions exprimées au dernier scrutin de 1935, fut agréée par Monsieur le Préfet de la Seine.

A sa première réunion les Membres du Conseil Municipal de Choisy-le-Roi, reprenant le serment fait par le Conseil National de la Résistance le 14 Mars 1944, jurèrent, à l'unanimité, de rester unis jusqu'à la victoire.

Au début de Février 1945, le Front National demanda à Monsieur le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — Liberté - Égalité - Fraternité

Commune de ....

AVIS

VOTE PAR CORRESPONDANCE

L'ordannance du 18 Décembre 1944 a autorisé le vote par correspondance des réfugiés pour les prochaines électians municipales et cantonales qui auront lieu à partir du 29 Avril prochain.

BÉNÉFICIAIRES.

Peuvent voter par correspondance dans leur commune d'origine, si elles sont inscrites sur la liste électorale de cette cammune, tautes les personnes qui, par suite d'événements de guerre, se sont trouvées dans l'obligation de quitter leur résidence habituelle et n'ont pu la regagner avant la date des élections.

Ce sont :

1°) Les réfugiés, au sens propre du mot, c'est-à-dire ceux qui ont quitté leur résidence, de gré ou de force, en raison des apérations militaires et des bombardements;

2°) Les personnes qui sont parties pour se soustraire aux recherches de la Gestapo ou de la police de Vichy ;

3°) Les déportés qui ont recouvré leur liberté, les réfractaires et membres du maquis, qui se sont étoblis ailleurs que dans leur commune d'origine ;

4°) Les militaires, y compris les prisonniers libérés, en congé de plus de 30 jours et qui n'ont pos regagné leur commune d'origine.

MANIÈRE DE VOTER.

I. ÉLECTIONS MUNICIPALES.

L'électeur qui, remplissant les conditions voulues, désire exprimer son suffrage par correspondance, doit adresser au maire de la commune où il est inscrit, une lettre recommandée (en franchise) pour lui demander sa carte électorale. Cette lettre doit être adressée, au plus tard, au moment de la convocation du collège électoral.

L'électeur recevra, par retour du courrier et sous le même pli :

1°) Sa carte électorale ;

2°) Une enveloppe électorale qu'il doit conserver.

Des bulletins de vate au nom des différents candidats lui seront adressés par la suite.

Cinq jaurs au plus tard avant la date du scrutin, l'électeur devra envoyer son bulletin de vote en procédant de la manière suivante :

1°) Il insère son bulletin de vote dans l'enveloppe électorale qui lui a été adressée. IL NE DOIT PAS CACHETER CETTE ENVELOPPE ;

2°) Il insère l'enveloppe électorale non cachetée ET LA CARTE ELECTORALE dans une seconde enveloppe de farmat et d'aspect quelconque qu'il lui appartient de se pracurer et qu'il cachète ;

3°) Il porte au recto de l'enveloppe l'adresse de la mairie de la cammune d'inscription et éventuellement du bureau de vote, inscrit très lisiblement au recto et au versa l'une des mentions suivantes en gros caractères : « Elections municipales », « Elections municipales 2° taur », « Electians cantonales », « Elections cantonales 2° taur », et indique au verso son nom et san adresse ;

4°) Il envoie cette enveloppe sous pli recommandé (en franchise).

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN.

En cas de ballottage, il recevra pour le deuxième tour deux plis :

Le premier pli contiendra sa carte électorale et une enveloppe électorale.

Le deuxième pli contiendra :

a) un pracès-verbal des opérations du premier tour ;

b) une note concernant les désistements ;

c) les bulletins de vate des candidats restant en présence.

L'électeur votera dans les mêmes conditions que pour le premier tour.

II. ÉLECTIONS CANTONALES.

La pracédure à suivre est exactement la même que pour les élections municipales.

L'attention des électeurs est attirée sur la nécessité de respecter avec soin ces instructions.

LE MAIRE :

NOTA : MM. les Préfets veilleront à ce que cet avis soit placardé dans tautes les communes de leur département.
Il leur appartiendra d'appeler l'ottention des populations, por la vaie de la presse régianale et locale, sur ce texte qui sera également diffusé por radia.